

Dans la classe de l'homme blanc

Laurence De Cock

Presses universitaires de Lyon

Août 2018

318 pages, 18 €

Laurence de Cock étudie l'évolution depuis les années 1980 du fait colonial envisagé comme contenu scolaire, en analysant les processus d'écriture et de réécriture des programmes.

L'histoire du fait colonial comme contenu scolaire est liée à l'évolution de l'appréhension et de la prise en charge pédagogique de l'immigration comme fait social et comme fait historique. Depuis les années 1980, dominées par la lutte antiraciste, se sont posées les questions de la guerre d'Algérie, de l'esclavage et – dans le contexte de l'histoire de la Shoah – la notion de «devoir de mémoire» est apparue. Le débat sur la laïcité, le terrorisme ont fortement impliqué la société civile dans de nouveaux questionnements. Les *postcolonial studies* ont renouvelé l'histoire de la colonisation et de ses conséquences. La «demande sociale» est forte sur la question du passé colonial.

Tout ceci interroge la notion de cohésion nationale et la pertinence du modèle universaliste national-républicain censé réaliser l'unité dans la diversité, avec l'école comme outil fondamental. Ce principe est réaffirmé et défendu par les gouvernements successifs, tout au long des cinquante années qui constituent le cadre chronologique de cette étude. Parallèlement, dans les programmes scolaires sur lesquels retentissent ces réalités, la place du fait colonial est instable, la terminologie hésitante, et les réécritures fréquentes oscillent entre avancées et reculs.

Car malgré une véritable volonté d'autonomie, l'administration scolaire ne peut pas ne pas subir l'influence active des champs académique, politique, public



et médiatique. Cette dynamique antagoniste conduit à des situations paradoxales et souvent paralysantes. Injonctions politiques à la réactivité incompatibles avec la temporalité administrative, multiplication des instances consultatives et manque de coordination, recherche du consensus hypothéquant la réflexion de fond... sont autant de facteurs contradictoires qui conditionnent structurellement la fabrication des programmes, et la contingence prend souvent le pas sur l'idéologie, dans ce processus pratique. Cette approche matérialiste, qui est un point fort de l'étude, suggère également que pèsent les rapports de forces entre plusieurs «réseaux» qu'il serait intéressant de mieux cerner dans le cadre de travaux ultérieurs.

Anne Sigaud,
membre du groupe
de travail LDH

«Mémoires, histoire, archives»



Un féminisme musulman, et pourquoi pas ?

Malika Hamidi

Editions de l'Aube, août 2017

184 pages, 20 €

Préface Alain Gresh

Voici un livre qui en surprendra plus d'un, car féminisme et islam, n'est-ce pas un oxymore, demande l'auteure. Rappelant que le Coran a été posé dans et contre une société patriarcale, elle répond que les premiers temps islamiques suivaient une vision égalitaire des sexes, avant qu'un mouvement réactionnaire ne reprît le dessus. On apprend ainsi que contrairement à la Bible, le Coran ne rend pas Eve coupable de l'expulsion du jardin d'Eden et ne dit pas non plus que la femme aurait été créée à partir de l'homme. De même, elle évoque l'érudit du VIII^e siècle Ibn Hajar qui «cite plus de quinze

cents femmes, dont de nombreuses juristes et savantes», ainsi qu'Ignaz Goldziher, spécialiste contemporain de l'islam, qui décrit «de nombreux exemples de femmes ascètes, saintes, fondatrices de congrégations religieuses féminines, directrices d'hôpitaux et formatrices en sciences religieuses».

Constatant que depuis une vingtaine d'années, on voit des femmes (et des hommes) à la fois militer contre les discriminations et violences faites aux femmes et se réclamer de l'islam, l'auteure veut renouer avec l'esprit des origines et sollicite donc «une théologie de la libération au sein de l'islam» et un «féminisme antiraciste et anticapitaliste». Le préfacier y voit «un nouvel universalisme dont profiteront les femmes à travers le monde, quelle que soit leur religion». Dans cette perspective, Hamidi puise dans la pensée de nombreuses féministes musulmanes actuelles dans plusieurs pays. Tiré d'une thèse de sociologie à l'Ecole des hautes études en sciences sociales mais rédigé dans un langage simple, l'ouvrage montre alors que l'islam et notamment le port du foulard, pris naguère comme terrain et symbole d'oppression, peuvent se muer en facteurs d'individualisation religieuse et d'émancipation féminine, chaque musulmane étant appelée à se positionner et à prendre sur elle...

On regrettera simplement que l'auteure - qui évoque aussi la laïcité - n'en ait pas précisé le sens légal, en France. Alors que celle-ci est souvent perçue comme un devoir de neutralité religieuse du citoyen, il importe de citer la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat: cette loi n'impose rien au citoyen (ni à l'élève), mais proclame au contraire sa liberté de conscience et de culte, l'obligation de neutralité religieuse incombant à la seule puissance publique.

Christopher Pollmann,
LDH Metz